
**Lancement du 2^{ème} appel à projets Fact 2019
« La QVT, un levier pour agir sur les difficultés de
recrutement et les problèmes d'attractivité »**

Le nouvel appel à projet du Fonds d'Aide pour l'amélioration des conditions de travail (Fact), piloté par l'Anact, a pour objectif de soutenir des actions innovantes visant à faire de la qualité de vie au travail, un levier d'attractivité et de fidélisation des salariés.

41 % des PME et ETI¹ françaises sont confrontées à des difficultés de recrutement et de turnover ; certains secteurs sont particulièrement concernés tels que le commerce, la réparation automobile, les transports, les services à la personne, l'hôtellerie restauration... Alors qu'elles peuvent favoriser l'intégration et le maintien en emploi pour tous, les mesures en faveur de l'amélioration des conditions de travail ne sont pas suffisamment prises en compte comme des leviers d'attractivité.

Le nouvel appel à projets du Fact vise à soutenir des initiatives d'entreprise, de branche ou de territoire qui permettent, en agissant sur la qualité de vie au travail, de lutter contre les difficultés de recrutement et le manque d'attractivité.

Il privilégiera les expérimentations innovantes allant au-delà des traditionnelles actions de communication ou de valorisation des métiers. Les projets pourront, par exemple, porter sur l'identification des causes de difficultés de recrutement, l'amélioration de l'organisation du travail, des modes de management et de gestion des RH ou encore le déploiement de démarches QVT ambitieuses.

Date limite de dépôt des dossiers : 23 août 2019

Le Fact soutient, au moyen d'une aide financière, versée sous forme de subvention dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre, des projets innovants, d'expérimentation ou de capitalisation qui s'inscrivent, nécessairement, dans le cadre d'un dialogue social rénové, d'une approche participative et d'une dynamique d'échange et d'action sur le travail.

En savoir plus : [appel à projets Fact La QVT, un levier pour agir sur les difficultés de recrutement et les problèmes d'attractivité](#)

Contacts Presse :

Catherine Guibbert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Aurélie Descours - e.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'usager et performance.

¹ La 67e enquête de conjoncture de BPI France montre une accentuation du phénomène avec 41% des PME et ETI qui déclarent faire face à des difficultés de recrutement, contre 34% en 2018, chiffre le plus important depuis 2002.